

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00400-00

DATE DE RÉDACTION : 8 juin 2005

SAGIR N/INTERVENTION : 300226533

I. IDENTIFICATION		
DATE D'INSPECTION : 30 mars 2005	Arrivée : 10 :35 13 :32	
INSPECTEUR : Eric Gauthier	Départ : 12 :05 15 :03	
ACCOMPAGNÉ DE : Claude Tétreault		
LIEU INSPECTÉ BFI UTIL LTÉE. Lachenaie (Québec)	ADRESSE POSTALE (si différente)	
PLAIGNANT(E) : N/A <input checked="" type="checkbox"/>	Rencontré : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :		
NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
Robert Demers Patrick	Directeur des opérations Employé responsable du soutirage du biogaz.	
PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :		
PHOTO(S) <input checked="" type="checkbox"/> Nombre : 14 CROQUIS <input type="checkbox"/> PLAN(S) <input type="checkbox"/> CARTE(S) <input type="checkbox"/>		
AUTRE(S) ANNEXE(S) : <input type="checkbox"/>		
1.		
BUT(S) : <i>Inspection mensuelle et suivi de l'avis d'infraction du 7 octobre 2004.</i>		

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00400-00

DATE DE RÉDACTION : 8 juin 2005

SAGIR N/INTERVENTION : 300226533

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

- ▶ Arrêt à la station de pompage sur le chemin des 40-Arpens. Un employé de la ville de Terrebonne faisait des travaux dans la station. Cette station de pompage pompe le lixiviat traité vers l'usine d'épuration des eaux de la ville de Mascouche. Il nous dit que la ville prend des relevés à tous les mois et que si nous voulons des informations nous pouvons appeler M. Jean-Guy Raymond de la ville de Terrebonne ;
- ▶ Vérification du point d'échantillonnage 145 (eau de surface) à l'entrée du site. Eau stagnante grisâtre ;
- ▶ Arrivé au site à 10 :35 ;
- ▶ Aucune odeur en périphérie du site ;
- ▶ La revanche des bassins A, B et C est supérieure à 1,00 mètre ;
- ▶ Rencontre avec M. Robert Demers. M. Jean-Marc Viau était absent ;
- ▶ Nous nous dirigeons vers les bassins 1, 2 et 3 du traitement du lixiviat. La revanche du bassin 1 est inférieure à 1,00 mètre (environ 0,60 mètre). Les aérateurs (air jet) du bassin 2 sont en opérations. Les aérateurs du bassin 3 ne sont pas en fonction. Échantillonnage du lixiviat traité à la sortie du bassin 3. Le débit s'écoulant vers la station de traitement des eaux usées de la ville de Mascouche varie de 4,0 à 5,7 litres/seconde. Le bassin Ouest de captage des eaux de surface reçoit de l'eau. La hauteur d'eau sous le déversoir (« V-Notch ») est d'environ 0,60 mètre ;
- ▶ Le cappage du secteur Est est terminé. Des activités de nivellement dans ce secteur sont en cours ;
- ▶ Présentement dans la partie Ouest du secteur Est il y a pompage de condensat dans station de pompage temporaire pour éviter la saturation en eau des conduites de captages du biogaz ;
- ▶ En nous dirigeant vers le front de déchets M. Demers nous montre le bassin qui servira à capter le lixiviat et le condensat provenant du centre de compostage, du décret 89-2004 et du drain de captage du condensat des cellules E1 à E4 du décret secteur Est. Les eaux de ce bassin seront ensuite pompées à partir de la station de pompage de ce bassin dans une conduite enfouie dédié vers le bassin 1 du traitement du lixiviat. Selon M. Demers M. Viau devrait nous présenter une demande de CA sous peu pour effectuer ces travaux (la modification du CA a été émise le 1 mai 2005) ;
- ▶ Les travaux d'aménagement et d'installation du drain servant à la récupération du condensat pour les cellules E1 à E4 sont en cours. La section E2 à E4 est complétée, il ne reste que la partie E1 à compléter. Quand les travaux seront complétés et après le dégel une couche entre 1,50 mètres et 2,00 mètres sera appliquée dans ce secteur ;
- ▶ En arrivant au front de déchet nous pouvons constater que la section des drains 23 et 24 (environ 250,00 mètres d'est en ouest et de 220,00 mètre du sud vers le nord), du décret 89-2004 est maintenant prête à y recevoir des matières résiduelles. Vérification de la tranchée des déchets internationaux, elle est vide. Une clôture est en place pour éviter l'étalement par le vent des matières résiduelles. Je fait la remarque à M. Demers que le fauconnier devrait être présent sur le site compte tenu de la présence de goélands au front de déchet. M. Demers me dit que le fauconnier débute son contrat le lundi 4 avril 2005. J'explique à M. Demers que le fauconnier ne devrait pas avoir un contrat fixe à une date donnée mais dès l'apparition des goélands. Une partie du décret 89-2004, soit la partie Sud-Est est maintenant à la hauteur de la cime des arbres (environ 18,00 mètres). Quant à la partie Nord-Est, au niveau des drains 5 et 6, les matières résiduelles sont au niveau du profil environnant ;

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00400-00

DATE DE RÉDACTION : 8 juin 2005

SAGIR N/INTERVENTION : 300226533

Inspection-Suite

► Le bassin d'accumulation des eaux pluviales Est est construit. Des activités de nivellement devraient avoir lieu vers la fin de la semaine prochaine, si la météo le permet. Par la suite l'installation du déversoir devrait avoir lieu. Présentement aucune eau de surface n'est acheminée vers ce bassin. Selon BFI ce bassin devrait recueillir environ le 1/4 des eaux de surfaces du site d'enfouissement tandis que le bassin Ouest recueillerait environ le 3/4 des eaux de surface provenant du site d'enfouissement ;

► La quatrième torchère de la centrale électrique est maintenant en fonction. Ils sont présentement en période de rodage pour balancer le débit acheminé vers cette torchère (torchère à flamme invisible) ;

► Départ du site à 12 :05 vers le laboratoire du CEAEQ de Laval pour aller porter l'échantillon prélevé à la sortie du bassin 3 du traitement du lixiviat ;

► Retour au site à 13 :32 ;

► Rencontre avec Patrick à la centrale de transformation électrique. Prise des données à la centrale : SCFM (5500), Torchère (4096), Moteur (1300), CO₂ (39,8), O₂ (58,7), CH₄ (58,7), Pression « in H₂O » (-70) ;

► Nous avons été faire le relevé des pressions sur certains puits de captage du biogaz avec Patrick (BFI). Les puits vérifiés sont les puits : 227, 226, 232, 233, 234, V-2152, 220 et le SP-2171 ;

<u>Puits</u>	<u>Pression (pouce d'eau)</u>	<u>Commentaires</u>
227	-58	Aucun
226	-55	Aucun
232	-55	Aucun
233	-45	Aucun
234	-20	Aucun
V-2152	-40	Aucun
220	-7	Le puits n'est plus productif en méthane
SP-2171	-34	Aucun

n.b. La pression doit être négative pour que le soutirage du biogaz soit effectué.

► Les puits échantillonnés sont situés dans les champs 13, 15 et 17 de la phase 2;

► Dans le champ 15, situé environ au centre de la superficie formée par les puits 222, 224, 233 et 234, une résurgence de biogaz a été perçue dans une flaqué d'eau (photo en annexe). Le trou d'où provenait cette résurgence a environ 0,30 mètre de diamètre. Il y a aussi plusieurs petites résurgences de biogaz en périphérie de la plus grosse résurgence. Je mentionne à Patrick que cette situation devra être corrigé au plus tôt (voir Plan en annexe) ;

► De retour à l'entrée du site nous rencontrons M. Demers nous lui soulignons que pour ce qui est des résurgences de biogaz de corriger la situation au plus vite. Il me dit que tout se fera sous peu. Et que rien d'irrégulier n'avait été remarqué dans ce secteur ;

► Départ du site vers le bureau à 15 :03:

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00400-00

DATE DE RÉDACTION : 8 juin 2005

SAGIR N/INTERVENTION : 300226533

3. CONCLUSION

Lors de cette inspection il fut remarqué que la revanche de 1,00 mètre est utilisée (0,60 mètre de revanche). Un échantillon pour le NH_4 a été prélevé à la sortie du bassin 3 du traitement du lixiviat. Le cappage du secteur Est est terminé, il reste seulement le nivellement final. Les travaux pour l'installation d'un drain pour le condensat des cellules E1 à E4 du secteur Est est en cours. E2 à E4 sont complétés il ne reste que E1 à compléter. Après la période de dégel environ de 1,50 à 2,00 mètres d'argile sera appliquée dans ce secteur. Beaucoup de goélands présents au site lors de cette inspection. Le fauconnier débutera dès le lundi 4 avril 2005 (le contrat était prévu de cette façon). La partie des drains 23 et 24 du décret 89-2004 est presque terminée. Le sable filtrant est presque tout appliqué. Les matières résiduelles se trouvant au niveau des drains 5 et 6 du décret 89-2004 sont en égalités avec le profil environnant. Les matières résiduelles se trouvant au Sud de ces drains sont à environ 18,00 mètres de haut soit à la hauteur de la cime des arbres. Dans ce secteur il n'y plus apport de matières résiduelles pour l'instant. Quand l'apport de matières résiduelles sur les drains 5 et 6 sera complété et ce à 18,00 mètres, l'enfouissement débutera alors au niveau des drains 23 et 24. Le bassin Est pour l'accumulation des eaux de surfaces est presque complété il ne reste seulement que des activités de nivellement qui devraient avoir lieux vers la fin de la semaine prochaine, si la météo le permet. Par la suite l'installation du déversoir devrait avoir lieu. Présentement aucune eau de surface n'est acheminée vers ce bassin. Une prise de lecture sur la pression du soutirage a été effectué au niveau des champs 13, 15 et 17 de la phase 2 sur différents puits (~10). Aucun problème de soutirage n'a été relevé. Dans le champ 15, situé environ au centre de la superficie formée par les puits 222, 224, 233 et 234, une résurgence de biogaz a été perçue dans une flaque d'eau (photo en annexe). Le trou d'où provenait cette résurgence a environ 0,30 mètre de diamètre. Il y a aussi plusieurs petites résurgences de biogaz en périphérie de la plus grosse résurgence. Les travaux en cour actuellement sur E1 à E4 servent de correctif à l'avis d'infraction du 7 octobre 2004. Les bassins des eaux de surface servent de correctif pour se conformer à la norme de rejet édictée par le décret. Des travaux seront effectués sous peu pour corriger certains problèmes de perte de biogaz dans le secteur des puits 204 à 212. Les même genre de travaux seront effectués également dans le secteur des champs 13 à 17 de la phase 2. Ces travaux serviront à atteindre le respect de la norme du 500 ppm en surface.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande de :

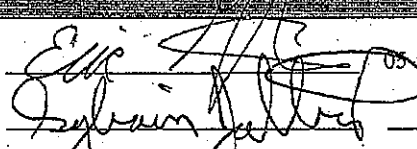
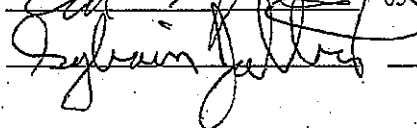
- De continuer à faire des inspections mensuelles pour s'assurer de la conformité des opérations ;
- D'écrire une lettre à l'exploitant lui rappelant que dès l'apparition des goélands de mettre les mesures d'effarouchement en place. Ne pas donner un contrat fixe à une date donnée ;
- Faire un suivi du niveau du bassin 1 de traitement du lixiviat lors de la prochaine inspection ;
- Vérifier si les travaux ont été effectués sur les problèmes rencontrés dans le champ 15 de la phase 2 ;
- De vérifier, lors de la prochaine inspection, si les travaux au bassin Est des eaux de surface sont complétés ;
- De vérifier, par inspection, si le fauconnier est présent au site le 4 avril 2005 ;
- De contacter M. Jean-Guy Raymond de la ville de Terrebonne afin de connaître l'historique des surverses de la station de pompage (*Selon M. Raymond il y a eu deux épisodes de surverses et les eaux sont acheminées directement au fossé en bordure du chemin des 40-Arpens*).

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00400-00.

DATE DE RÉDACTION : 8 juin 2005

SAGIR N/INTERVENTION : 300226533

5. IDENTIFICATION	
RÉDIGÉ PAR : <i>Eric Gauthier</i>	 05-06-08
VÉRIFIÉ PAR : <i>Sylvain Jalbert</i>	
COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :	

2000/10/15

Nom : BFI-UTL Ltée

Municipalité : Terrebonne

Date : 30 mars 2005

N/D : 7522-14-01-00400-00

Photo # : 1

Référence photo : 114_1401. jpg

Note :

Photo montrant le panneau de contrôle situé en bordure du chemin des 40-Arpeants. Ce panneau fait partie de la station de pompage qui pompe le lixiviat traité vers l'usine d'épuration de la ville de Mascouche. Cette station de pompage a un trop plein qui va au fossé longeant le chemin des 40-Arpeants.

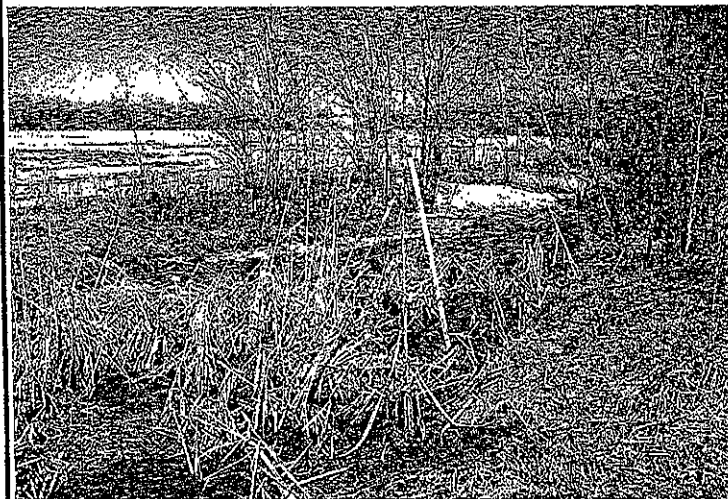
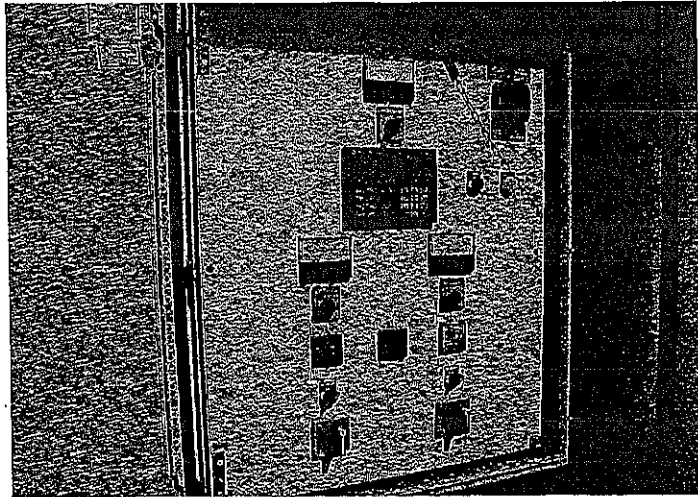


Photo # : 2

Référence photo : 114_1402. jpg

Note :

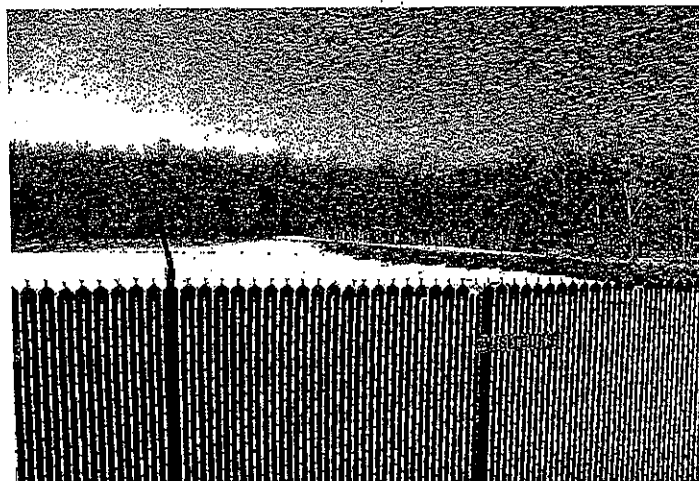
Photo montrant le point d'échantillonnage 145. Ce point d'échantillonnage fait partie de la campagne d'échantillonnage effectuée par le MENV.

Photo # : 3

Référence photo : 114_1403.jpg

Note :

Photo montrant le bassin C. La revanche est supérieure à 1,00 mètres.



Photographié par : Eric Gauthier

Nom : BFI-UTL Ltée

Municipalité : Terrebonne

Date : 30 mars 2005

N/D : 7522-14-01-00400-00

Photo # : 4

Référence photo : 114_1404.jpg

Note :

Photo montrant le bassin 1 pour le traitement du lixiviat. La revanche est d'environ 0,60 mètre.

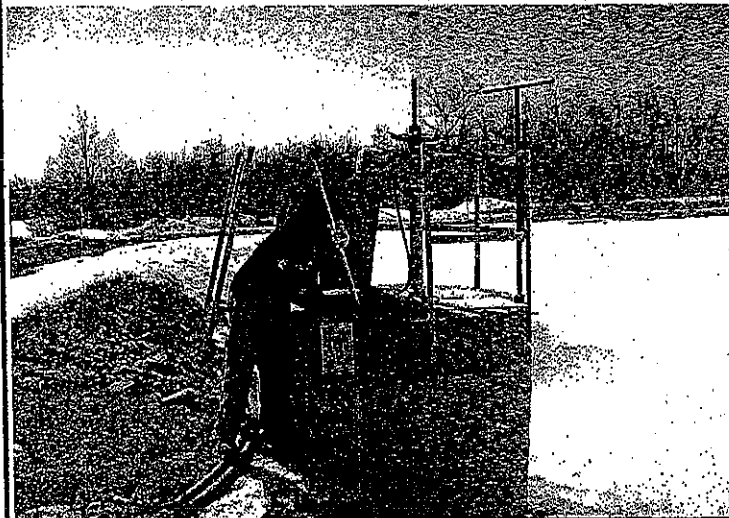
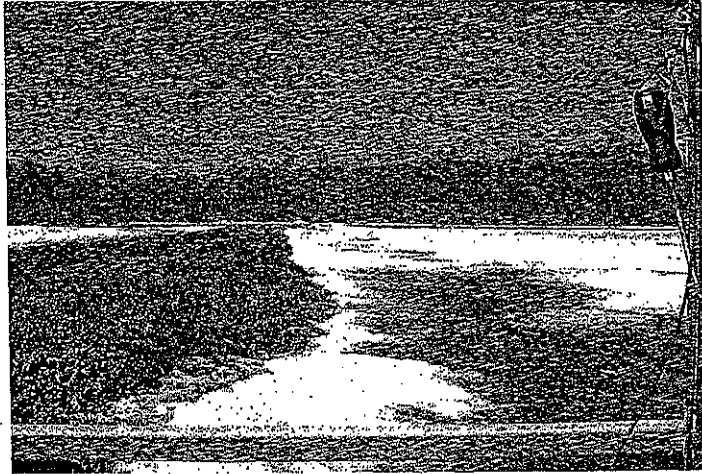


Photo # : 5

Référence photo : 114_1408.jpg

Note :

Photo montrant l'échantillonnage de l'azote ammoniacal à la sortie du bassin 3 du traitement du lixiviat.

Photo # : 6

Référence photo : 114_1413.jpg

Note :

Photo montrant le bassin qui recueillera les eaux du centre de compostage. Ce bassin servira également à recueillir le condensat des cellules E1 à E4 et le lixiviat/condensat du décret 89-2004. Une conduite dédiée souterraine acheminera par le biais d'une station de pompes les eaux contaminées vers le bassin 1 du traitement du lixiviat.



Photographié par : Eric Gauthier

Nom : BFI-UTL Ltée

Municipalité : Terrebonne

Date : 30 mars 2005

N/D : 7522-14-01-00400-00

Photo # : 7

Référence photo : 114_1418.jpg

Note :

Photo montrant le secteur des drains 23 et 24 du décret 89-2004. Présentement il y a apport de sable et nivellement de ce dernier. Ce sera la couche drainante de ce secteur.

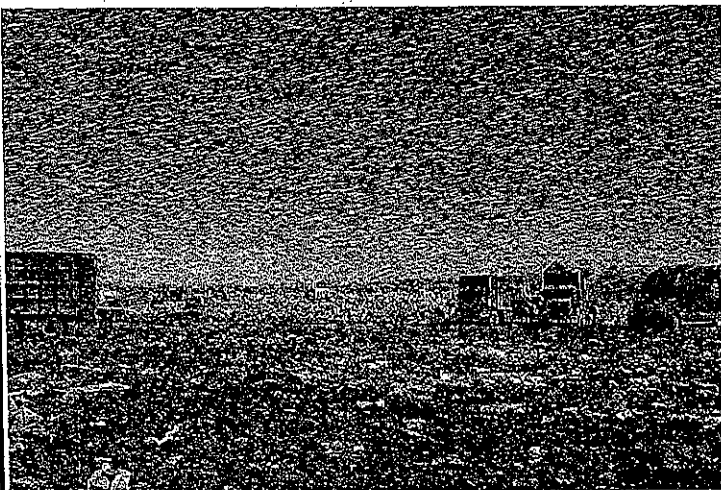


Photo # : 8

Référence photo : 114_1421.jpg

Note :

Photo montrant la présence de goélands au front de déchet lors de notre inspection. Le fauconnier débutera ses interventions dès le lundi 4 avril 2005.

Photo # : 9

Référence photo : 114_1425.jpg

Note :

Photo montrant la tranchée des déchets internationaux.



Photographié par : Eric Gauthier

Nom : BFI-UTL Ltée :

Municipalité : Terrebonne

Date : 30 mars 2005

N/D : 7522-14-01-00400-00

Photo # : 10

Référence photo : 114_1428.jpg

Note :

Photo montrant le bassin Est de traitement des eaux de surface. Ce bassin récupérera environ le 1/4 des eaux de surface du site.

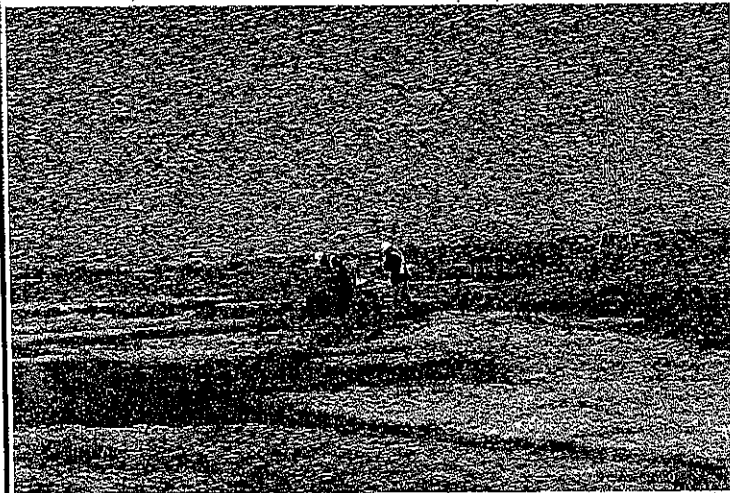
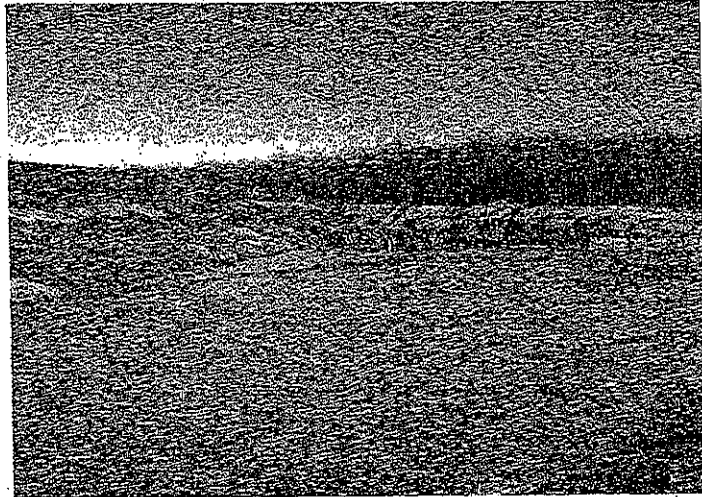


Photo # : 11

Référence photo : 114_1430.jpg

Note :

Photo montrant la vérification de la pression de soutirage du biogaz dans les puits d'extraction.

Photo # : 12

Référence photo : 114_1432.jpg

Note :

Photo montrant la pression d'aspiration d'un puits d'extraction du biogaz. La photo montre ici la lecture obtenue sur le puits 234 qui était de -20 pouces d'eau (in H₂O).



Photographié par : Eric Gauthier

Nom : BFI-UTL Ltée

Municipalité : Terrebonne

Date : 30 mars 2005

N/D : 7522-14-01-00400-00

Photo # : 13

Référence photo : 114_1431. jpg

Note :

Photo montrant la résurgence du biogaz. Cette est située dans le champ 15 de la phase 2.

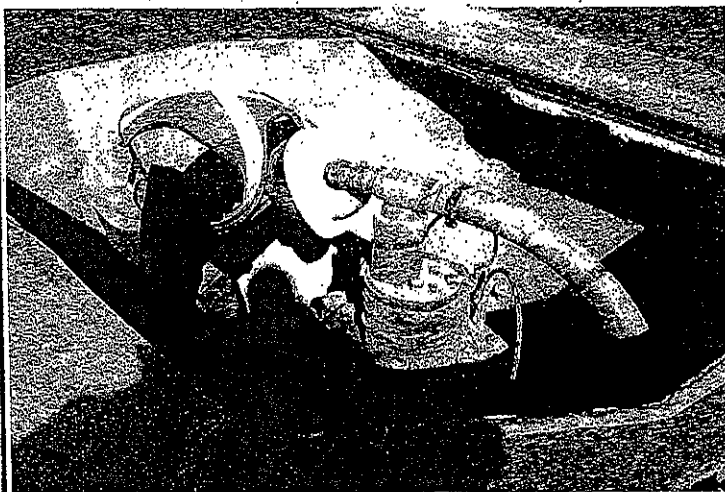


Photo # : 14

Référence photo : 114_1433. jpg

Note :

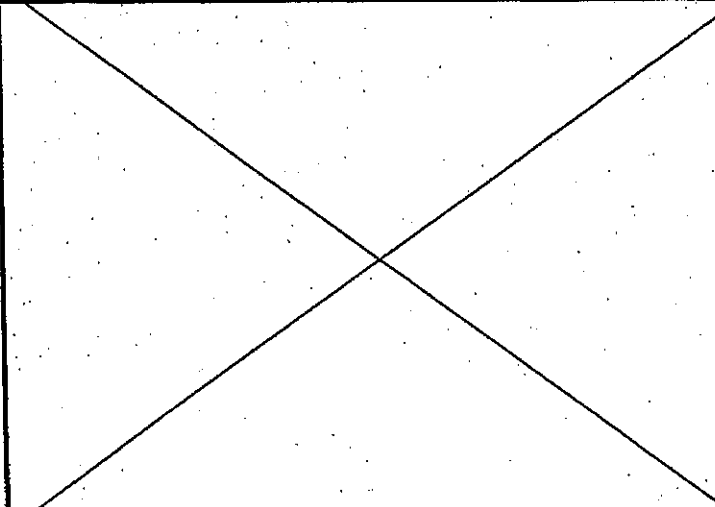
Photo montrant la vérification de la pression de souffrage du biogaz dans les puits d'extraction. Puits inspecté SP-2171.

Photo # :

Référence photo : .jpg

Note :

Aucune photo



Photographié par : Eric Gauthier